

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le douze du mois d'octobre 2023, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne les Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2023
Séance du 19 octobre 2023

N° 44

Objet : Cession de matériels non utilisés dans le cadre de la modification du système de collecte des ordures ménagères

Est nommé secrétaire de séance : VILLARD René

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 14), COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul (à partir du rapport n° 09), COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 28), HONNORAT Michèle, ISOARD Christian, JOUVES Marc, KUHN Francis (jusqu'au rapport n° 27), MOULARD Damien, OBELISCO Francine, PAIRE Marie Claude, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 02), RISSO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick

Etaient suppléés :

COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel

Etaient représentés :

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BONZI Maryse a donné pouvoir à FIGUIERE Marie José
KUHN Francis a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 28)
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à SOLTANI Boulares
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
ZANARTU HAYER Italo a donné pouvoir à BAILLE Denis

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre
AUZET Guy
BALIQUE François
BASSET Françoise
BOURJAC Bruno
DOMINICI Pascale
FLORES Sylvain
LAQUET Laura

MAGAUD Marie José
PIERRISNARD Jacqueline
REBOUL Childéric
REINAUDO Gilbert
RICHAUD Véronique
SAVORNIN Béatrice
UGHETTO Wendy
URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com

Monsieur VILLARD René, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment l'article L 2122-22 relatif à la possibilité pour le conseil communautaire de donner délégation à la présidence de l'EPCI d'autoriser l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
Vu la délibération N°5 du 12 janvier 2022 autorisant Mme la Présidente à procéder à l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros,

Considérant qu'au-delà du seuil des 4 600 euros, il incombe au Conseil d'agglomération d'autoriser la vente des biens concernés,

Considérant que l'agglomération est engagée dans une harmonisation de la collecte de ses ordures ménagères avec une généralisation de la collecte en points d'apport volontaire et du tri à la source des biodéchets avec un déploiement de fin 2023 jusqu'en 2025,

Considérant que cet engagement modifie les dispositifs de collecte des ordures ménagères pour les usagers ménagers et assimilés par une collecte en colonnes à l'aide de camions-grue,

Considérant qu'une partie des camions « bennes à ordures ménagères » et des bacs roulants ne seront plus utilisés par le service de collecte des ordures ménagères,

Considérant que certaines communes adhérentes à Provence Alpes Agglomération ont sollicité le service public de prévention et de gestion des déchets pour récupérer des bacs roulants,

Il est proposé :

- D'approuver la mise en vente du matériel de pré-collecte et de collecte des ordures ménagères inutilisé par les services de l'agglomération,
- D'autoriser la donation de bacs roulants inutilisés par les services de l'agglomération aux communes adhérentes de Provence Alpes Agglomération qui en font la demande,
- D'autoriser la Présidente ou son représentant à engager toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

René VILLARD

PUBLIE LE :

03 NOV. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com